



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 02/03/2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 12 membres – 1 procurations – 13 votants**

Culture - Patrimoine

263/2023 Tarifs des reproductions et réutilisations de motifs textiles

Le Président expose :

« La Communauté de Communes du Val d'Argent est propriétaire ou dépositaire de fonds d'archives textiles, représentant près de 4 000 registres et cumulant près de 4 millions d'échantillons textiles, du 18^e siècle à nos jours.

La réutilisation des motifs des archives textiles à des fins commerciales donne lieu à une tarification ou une redevance annuelle versée à la CCVA, dont les sommes sont destinées à améliorer la conservation, la restauration et la valorisation des archives textiles. Les conditions d'utilisation des motifs et le tarif appliqué sont fixés par une convention établie entre le ré-utilisateur et la CCVA, dans le respect du droit d'auteur.

Pour une entreprise souhaitant un droit de reproduction et réutilisation annuel inférieur à 20 motifs textiles, il sera proposé le tarif unitaire suivant :

- 100 € HT / motif textile
- 300 € HT / motif textile, accompagné de ses données techniques quand elles existent (armures fondamentales, billets de chaîne, etc...).

Pour une entreprise souhaitant un droit de reproduction et réutilisation annuel supérieur ou égal à 20 motifs textiles, il sera proposé une redevance correspondant à un pourcentage sur le chiffre d'affaires global de l'entreprise, avec un minimum garanti annuel pour la CCVA selon le barème suivant :

- Entreprise dont le CA annuel est compris est inférieur ou égal à 500 000 € : 1% du CA avec un minimum garanti de 2 500 € HT.
- Entreprise dont le CA annuel est compris entre 500 001 € et 10 000 000 € : 0,5% du CA avec un minimum garanti de 5 000 € HT
- Entreprise dont le CA est égal ou supérieur à 10 000 001 € : 0,1% du CA avec un minimum garanti de 10 000 € HT »

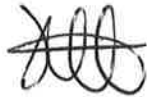
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'une tarification des reproductions et réutilisations de motifs textiles issus des collections de l'intercommunalité.

VALIDE les tarifs à effet immédiat.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

La secrétaire de séance,



Maud PETITDEMANGE



Le Président,



Jean-Marc BURRUS